

Montréal, le 7 janvier 2014

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande d’approbation des caractéristiques du service d’intégration éolienne et de la grille d’analyse en vue de l’acquisition d’un service d’intégration éolienne
Dossier de la Régie : R-3848-2013**

Chères consoeurs, chers confrères,

Tel que prévu à sa décision D-2013-169 et dans sa lettre du 13 décembre 2013, la Régie tiendra l’audience dans le dossier cité en objet de **9 h à 15 h, du 20 au 24 janvier 2014 et, si nécessaire, les 27 et 30 janvier 2014**, dans la salle Cornelius Krieghoff des bureaux de la Régie à Montréal.

La Régie entendra, dans un premier temps, les témoins d’Hydro-Québec dans ses activités de distribution d’électricité (le Distributeur). Dans un second temps, elle entendra les témoins des intervenants. La contre-preuve du Distributeur, le cas échéant, et les plaidoiries concluront l’audience.

En vue de préparer le calendrier de l’audience, la Régie demande aux participants de lui transmettre les informations suivantes :

- les moyens préliminaires qu’ils entendent soulever, le cas échéant, et le temps estimé pour ce faire;
- le temps prévu pour l’adoption de leur preuve écrite et la présentation des points importants de la preuve, le cas échéant;
- l’identité des témoins et leur qualification;
- le temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins des autres participants;
- le temps prévu pour leur argumentation; et
- tout autre commentaire utile au déroulement de l’audience.

La Régie a pris connaissance de la preuve écrite complète de tous les participants. Elle les invite, lors de la présentation orale de celle-ci, à souligner les points importants et les conclusions recherchées.

La Régie rappelle également qu'elle s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité, dans la mesure du possible, pour tenir compte des imprévus qui peuvent survenir dans le cadre de cette audience.

Les informations requises par la présente devront être transmises à la Régie au plus tard à **12 h, le 13 janvier 2014**.

Veillez agréer, chères consœurs et chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as